

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association

N°88-p avril - juin 2020. *Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.*

Sommaire :

P1-2 Compte rendu AG 2020 : Rapport moral et d'activité, Rapport financier

P3 Election du CA, Rapport des commissions : Commission Vélo,

P4- Commission Transports en Commun, site Internet, RER Métropole

P5 Commissions Environnement

P6, Commissions Piétons

P7 Commission Plans , PDU,

P8 Conférence-débat : Loi LOM et organisations locales.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de TVD du samedi 8 février 2020, Salle de conférence de la FOL, 68 avenue Agostini à Toulon

9h10 : Ouverture de la séance de l'assemblée par le président Maurice FRANCESCHI. Secrétaire de séance : Vincente Chastel.

32 Présents, **18** Représentés (enregistrés sur feuille d'émargement).

1- **Rapport moral et des activités**, présenté par le président.

Les bases associatives de TVD

Juridiquement TVD est une Association loi 1901, déclarée initialement au JO du 18 juin 1980,

Elle est agréée environnement et cadre de vie (2014) et agréée consommation (2017),

Notre association va donc fêter cette année son 40^e anniversaire. Nous sommes très heureux d'avoir parmi nous son fondateur, Jean-Jacques VAURY, qui lui, fêtera ses 100 ans ! Nous vous convions à une fête que nous organiserons en Septembre 2020.

Le président rappelle les principaux objectifs de l'association : Les droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun et être une force de proposition pour développer les déplacements propres et une alternative à la voiture dans un souci écologique. De plus TVD s'implique dans l'aspect Santé et sécurité routière.

Son slogan étant « la Rue, on partage » (nom de son journal) pour une cité plus humaine avec le respect de tous les usagers.

Les liens avec les autres structures :

Affiliations à des fédérations nationales : Rue de l'Avenir, FNAUT, FUB, AF3V, 60 millions de piétons,

Membre des Fédérations Régionales : ATMOSUD, NOSTER PACA.

Membre du collectif Tramway

Adhérente à la FOL et CAFE CULTURES.

Vie de l'association : Le nombre d'adhérents individuels est en augmentation, et nous comptons 4 associations adhérentes

Le Conseil d'administration composé de 11 membres se réunit tous les deuxièmes jeudis du mois (10 conseils d'administration/an) et se montre très efficace dans ses actions (dixit le président).

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « café culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1

Membres du CA : L. ABELLO (trésorière), V. CHASTEL (secrétaire générale), M. FRANCESCHI (président), P. LE BLANC (vice-président), M. PIERRE (vice-président), M. VANDENBROUCKE (vice-président), P. COOPER, J.P. RICORD, L. RUSSO, J.J. HAURE PLACE, D PAUTOT.

Membres invités : R TISON, D. SALMON

Les **principales** actions de l'année sont listées par le président (liste jointe) :



Sortie vélo octobre 2019

- Les marquages antivols « Bicycode » pour les vélos, au rythme d'une fois/mois en moyenne,
 - Les rencontres et les concertations avec les collectivités,
 - Les participations aux enquêtes publiques (halte ferroviaire Ste Musse)
 - Un recours au Tribunal Administratif de Toulon contre les travaux du Bd de Strasbourg contraires à la DUP TRAM, mené par le collectif TRAM.
 - Un recours contre le Pôle d'échange Multimodal de la Seyne en association avec UDVN 83 et l'AMAP des Olivades ; recours confié au cabinet HUGLO-LEPAGE.
- Les griefs sont rappelés : Nouvelle Voie de circulation, bétonnage, risque inondation aggravé, terres agricoles amputées.

- **Fonctionnement des Commissions**

- Transports en commun, Vélo, Piétons, Qualité de l'air et santé, Plans d'aménagements (PDU, Scot, PLU, PEM), Bulletin, Site Internet et page Facebook.
- Elles travaillent en comité et rendent compte au CA.

- **Conclusion du rapport moral et d'activités.**

- Le président fait appel à toutes les bonnes volontés pour venir renforcer le CA. Il rappelle que les réunions sont ouvertes aux adhérents désireux de s'investir davantage.
- Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité des présents et représentés (Contre : 0 ; Abstention : 0).

- **2 - Rapport financier** présenté par Lydie ABELLO, la trésorière et le président

- Important travail de comptabilité réalisé par notre trésorière pour rentrer régulièrement les revenus liés à nos séances de marquages antivols des vélos. Nos comptes cette année présentent un excédent de 1600 € dont nous nous félicitons. Nous remercions tous les membres du CA bénévoles qui donnent beaucoup d'heures et font des déplacements sans remboursement de leurs frais.

- En caisse, nous avons donc : 3297 €
- Le compte d'exploitation dépenses et recettes est équilibré :

- Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés (Contre : 0 ; Abstention : 0).

Rapport Financier

Compte d'exploitation 2019

Bilan Total : Recettes – Dépenses = Excédent

9087,65 - 7476,02 = 1611,63 €

Solde des comptes	01/01/2019	31/12/2019
Solde des comptes en Euro		
Compte CC Crédit Agricole :	Solde pointé 1 119,73 €	Solde courant 978,87 €
Compte LA Crédit Agricole :	1 021,38 €	2 788,87 €
Compte Interne et Espèce :	15,00 €	0 €
Soldes finals :	2 156,11 €	3 767,74 €

Bilan des comptes :

Solde 31/12/2019 – Solde 01/01/2019 = Excédent

3767,74 - 2156,11 = 1611,63 €

3 – Renouveau du CA :

Rappel de la composition du CA :

-Elus en 2017 : Jean-Paul Ricord, Patrice le Blanc, Alain Seguin (démission en avril 2019)

-Elus en 2018 Lydie Abello, Louis Russo, Michel Vandembroucke, Michel Pierre.

-Elus en 2019 : Pauline Cooper, Vincente Chastel, Maurice Franceschi, Jean-Jacques Haure Placé

Le tiers sortant est composé de : Patrice Le Blanc et Jean-Paul Ricord

Nouvelle candidature : Denis Salmon

□ Les candidats, Patrice Le Blanc, Jean-Paul Ricord et Denis SALMON sont élus à l'unanimité des présents et représentés (Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le conseil d'administration est donc composé de 12 membres :

Jean-Paul Ricord, Patrice le Blanc, Lydie Abello, Louis Russo, Michel Vandembroucke, Michel Pierre, Pauline Cooper, Vincente Chastel, Maurice Franceschi, Patrice Leblanc, Jean-Paul Ricord et Denis Salmon. Le nouveau bureau sera élu au prochain CA le 13 février.

4 – Rapport des commissions

En préambule, JP Klein, représentant d'AF3V fait un point sur l'évolution de l'accidentologie sur les routes. Si une baisse a été constatée en 2013, en 2019, on assiste à une recrudescence de la mortalité routière marquée notamment pour les vélos.

4.1 Vélo par P. Le Blanc, Responsable de la commission vélo et Gilles Lehmann, animateur du collectif pour l'essor du vélo à Toulon (Masse Critique)



- Patrice relate, l'important travail de marquages antivol des vélos réalisés dans différentes structures ou collectivités invitantes. Ce marquage est maintenant obligatoire pour tous les vélos neufs et est en passe de le devenir pour les vélos revendus. Il est fortement conseillé comme moyen de dissuasion. Le coût en est de 8 €.

- Gilles nous fait part de ses rencontres avec la Métropole et des avancées de la politique cyclable :

« En 2019, nous avons réalisé le projet « **Tamaris pour tous** » avec les assos, Vélo pour tous et TVD. L'enquête que nous avons réalisée lors

de cet événement montre que la majorité des répondants (580) attendent un aménagement pérenne qui respecte les enjeux environnementaux ainsi qu'une réduction du trafic automobile. En mai 2020, nous espérons que le concept de la journée du 13 octobre, soit adopté tous les dimanches du mois, avec sécurité renforcée. Contact a été pris avec le Maire de La Seyne. Nous espérons aussi, avoir le soutien de la Métropole, et d'autres associations.

En 2020, nous avons l'idée de faire émerger un collectif d'associations à l'image de RAMDAM (Métropole de Marseille) sur la Métropole de Toulon et peut être au-delà pour le Var. ASSOS partantes : Changer d'Ere « Hyères », Vélo pour tous « Saint Mandrièr », Le Gapeau en transition, Le Pradet environnement, La Cyclette... « La Crau ». Cela pourrait commencer par la création d'un premier événement à l'occasion de la semaine du vélo en JUIN. Certains proposent déjà la traversée EST-OUEST qui irait de HYERES à St MANDRIER.

Ce projet sera aussi d'avoir des correspondants experts de leur quartier dans les communes :

- pour nous accompagner lors des réunions avec la Métropole. Le SDAC (Schéma Directeur des Aménagements Cyclable) servant d'outil de référence.

- pour avoir plus de poids afin de créer d'autres événements en association avec la Métropole. Le PDU a en effet prévu un budget conséquent pour les événements de promotion des modes actifs. MTPM a été déclarée « terre d'excellence cyclable » ; il faut qu'elle puisse travailler avec toutes les bonnes volontés. »



4.2 Transports en Commun par M. Vandenbroucke, Responsable de la commission « Transports en Commun »

LE RESEAU TOULONNAIS POURSUIT SA PETITE ET LENTE AMELIORATION

Rappel de quelques notions essentielles concernant le réseau de Transports Urbains. toulonnais.

L'AOMD (Autorité Organisatrice des Mobilités Durables), qui décide, est propriétaire des moyens de transports, c'est **TPM**. Elle a délégué par convention (2012-2020) l'exploitation à **la RMTT SA** devenue filiale du groupe Transdev SA en majorité détenu par la Caisse des Dépôts.

● Les améliorations apportées à partir de septembre 2019

L'essentiel des améliorations de l'offre a été réalisé durant les années précédentes. Celles de l'exercice présent ont été décidées au cours du Conseil Métropolitain du 27 juin 2019 et portent en majorité sur *l'augmentation des fréquences de passage* :

ligne U (Technopôle de la mer-Zone activités est), au 4^e rang pour la fréquentation, a vu ses fréquences passer le samedi aux 20' en matinée, aux 15' l'après-midi ;

ligne 40 (La Barre-téléphérique-Faron) connaît des surcharges le dimanche et...les jours d'arrivée de navires de croisières ; les services dominicaux ont été portés à 17 (5 en 2018) ;

ligne 70 (Plage Bonne Grâce-Gare routière) où la fréquence les dimanches d'été passe de 60 ' à 30 ' ; en nocturne de w-e, son parcours est a été limité à La Seyne (Espace Marine).

ligne 72 (Langevin/La Seyne-Six Fours-Le Brusc-Plage Bonnegrâce) toujours en hausse de fréquentation a accru sa fréquence de passage, cadencée aux 30 minutes ;

ligne 87. (Le Brusc-Six Fours-La Seyne-centre ou Les Sablettes) monte aussi en importance (26 services sur tronc commun) et en fréquences en matinée (5' à certaines heures) ;



ligne 15 (Circulaire Ste-Anne-Port-Gare) est prolongée à titre expérimental de Ste-Anne au «Bas-Faron» et des autobus à gabarit réduit remplacent parfois les minibus.

Le renouvellement du matériel roulant prévu pour 2019-20 doit porter sur 143 véhicules dont 12 bus standard 100% électriques et 50 bus standard au gaz (alimentation à Brégaillon).

L'accroissement de fréquentation (2018 : 32 millions de voyageurs contre/30,7 en 2017) **est en grande**

partie dû à celui des fréquences de passage sur quelques lignes majeures depuis 2 ou 3 ans, corrélation évidente depuis longtemps.

Mais à l'intérieur du PTU (Périmètre de Transport Urbain) de la métropole de Toulon, la part des transports en commun reste faible (7,5 % des déplacements) car les fréquences sont encore loin d'être suffisantes même sur la plupart des 17 lignes présentées comme une vitrine : un bus toutes les 15 ou 20 minutes ce n'est pas vraiment attractif dans une ville de cette importance !

● Quelques aspects souvent ignorés ou négligés ont été présentés

*Les Appel-Bus *Les taxis-bus (service collectif de nuit)

*Un service un peu spécial : les lignes de bus de la Base Navale (BN)

Conclusion :

un réseau encore un peu amélioré certes mais qui reste inadapté à l'agglomération toulonnaise.

4.3 Site internet et page facebook par D. Pautot

Le site de TVD commence à s'étoffer ; il faut le faire vivre, participer et le faire connaître.

Une page Facebook a été créée, vous y trouverez des informations en temps réel et pourrez exprimer vos impressions.

4.4 RER Métropole de Toulon par D. Pautot

Participation à l'enquête publique de TVD qui soutient ce projet, en particulier nous suivons le dossier de création de la halte Sainte Musse.

4.5 Qualité de l'air et Environnement par Vincente Chastel responsable de cette commission

Suivi de la qualité de l'air à Toulon et dans le Var.

En 2019, 20 jours ont été classés en alerte pollution par la préfecture.

18 niveaux d'alerte pour l'ozone (juin et juillet) et 7 niveaux d'alerte pour les PM10 (janvier -février).



Première année avec autant de jours pollués consécutifs en été.

- La pollution hivernale est en relation avec l'augmentation des chauffages au bois. Les foyers fermés sont-ils suffisants pour limiter les émissions ? Et par le brûlage des déchets verts autorisés par dérogation.
- La pollution estivale s'aggrave avec l'augmentation précoce des températures qui favorise la formation d'ozone durable dans l'atmosphère et qui se répand jusque dans les Hautes Alpes.

Nous déplorons que les Valeurs Limites de l'OMS pour les PM10 et PM 2,5 soient dépassées toute l'année en Zone trafic et 9 mois /12 en Zone Urbaine à Toulon.

Révision du PPA, réunion du comité de pilotage à la préfecture de Toulon le 24 janvier en présence du préfet, JL Videlaïne.

Le Comité de Pilotage (COPIL) a pour rôle de fournir le contenu du Plan et de veiller à ses applications. TVD a participé à l'atelier Transports terrestres et déplacements. Et déplore le manque d'actions réalisées et des projets chiffrés.

Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) devrait être écrit et validé au cours du 1^e semestre 2020.

Comité territorial du Var, Toulon hôtel de la métropole

Décisions de TPM pour aller vers une électro mobilité avec la commande de 30 bus hybrides, 12 bus électriques, l'installation de 320 stations de recharge, l'aide à l'achat des VAE, la création d'un site pilote à Signes pour des recherches sur l'énergie à hydrogène.

Electrification des quais.

Participation à l'Atelier thématique « Transport Terrestre » du comité de pilotage du PPA, siège DDTM à Toulon le 6 juin.

Nous encourageons le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables réalisé par TPM en mai 2019 et nous demandons d'aller au-delà de l'objectif de 3% de déplacements vélo en 2025 du Plan de Déplacements Urbains, pour viser l'objectif national de 9% de part modal vélo à cette date.

Pour cela : il faut encourager tous les déplacements actifs (vélo, piétons) pour les trajets inférieurs à 3 km, réaliser les infrastructures adaptées à ces déplacements en priorité autour des écoles, faire appliquer le Code de la Rue dans toutes les communes de TPM : Zones 20, 30, double-sens cyclables...

Participation à la 2^e conférence régionale pour la Qualité de l'Air. Tenue à la préfecture de Marseille en septembre 2019, sous la présidence du préfet Pierre Dartout.

Décision de la création d'une Zone ECA en Méditerranée (Zone à faible émission de soufre). Dès 2020, les carburants ne devront contenir que 0,5 % de soufre contre 3,5 actuellement et passer rapidement à 0,1 %. Marseille a instauré une circulation alternée en juillet, à la suite de plusieurs jours de pollution à l'ozone.

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire et Environnement) rapporte que les objectifs sanitaires ne seront pas atteints en 2025 au rythme des actions actuelles. Pour l'ADEME, le déploiement des véhicules électriques est insuffisant en particulier dans les flottes des entreprises et institutions. Il souligne également l'insuffisance du réseau public de recharges électriques.

Participation aux AG et CA d'Atmosud

TVD siège en tant qu'association départementale et a été invitée à participer à la 2^e journée des ports à Ajaccio.

4.5 Commission Piétons par JJ Haure Placé, responsable de cette commission

LA MEILLEURE DES MOBILITES. Elle est gratuite et demande le moins d'investissements

LES DIFFICULTES : les passages piétons, le mauvais état des trottoirs ou trottoirs inexistant, et surtout le non-respect des aménagements piétons dû au stationnement sauvage !

L'ACCIDENTOLOGIE DANS LE VAR

Sur 72 tués en 2019 dans le Var, 20 l'ont été en agglomération, dont 9 piétons, **45% des tués pour 30% des déplacements** ! Très récemment, à Toulon, une personne s'est fait écraser par un camion, (15 janvier, Lazare Carnot) et il y a quelques mois, devant l'école d'une commune voisine, on a frôlé le drame qd une voiture a dévalé une pente fauchant un rang d'élève et son accompagnatrice.



POURTANT LES TEXTES sont plutôt en faveur des piétons : Ex Le PDU prévoit de nombreuses mesures positives, parmi lesquelles :

- un guide d'aménagement « zéro obstacle »
 - La carte des temps piétons et cyclables au moins à Toulon La Seyne et Hyères
 - Le jalonnement des itinéraires piétons et cyclables
 - la mise aux normes de l'accessibilité aux TC pour les PMR
 - soutenir et inciter les Plans de Mobilité Dans les Ecoles (PDES) ; le PDU ne cite que l'école St-Exupéry à Hyères ?
- Dans TPM, **30% des déplacements se font à pied**, et le PDU prévoit en **2026 que la part passerait à 33%**. **Cet objectif est nettement insuffisant. Seulement 7% du budget est alloué aux déplacements actifs**, contre **40% pour les infrastructures routières** !

LOI LOM, Loi d'Orientation de la Mobilité : il n'y a carrément pas de budget contrairement au vélo ! Citons quelques orientations : l'amélioration des mobilités des élèves et des personnels des établissements scolaires, la Sécurisation en continu des itinéraires cyclables et piétons, l'amélioration de la signalétique à destination des piétons et des cyclistes, pour les PL, signalisation des angles morts apposée sur le véhicule.

Remarquons que **le respect des droits des piétons** dépend surtout de la bonne volonté des élus et surtout **DU MAIRE** qui est de toute façon l'autorité compétente pour le respect **du code de la route** !

TAMARIS POUR TOUS

Et si, la mobilisation des piétons et le respect de leurs droits n'étaient réalisables qu'à travers des événements à l'image de « **Tamaris pour tous** » ? Rappelons que cette idée a été imaginée et mûrie depuis longtemps par **Gilles L.** Il y a un an exactement, il cosignait avec Jean-Marie C. un article dans le bulletin 83 de « la rue on partage » évoquant une **utopie** ! Le 13 octobre dernier, l'utopie est devenue réalité ! Après 6 mois de travail des 3 associations, en concertation avec la ville de La Seyne, au moins **un millier de piétons** sont venus profiter des 5 km de trottoir de corniche qui leur ont **été intégralement dédiés**, « **restitués** » ! avec en prime moins de bruit et moins de pollution, le bonheur se lisait sur tous les visages, ! Un petit regret que les PMR ne soient pas venus très nombreux profiter eux aussi, alors même que l'une de nos adhérentes elle-même en fauteuil, avait quelques mois auparavant organisé un événement visant à dénoncer le non-respect des trottoirs sur ce site ! Notre questionnaire a permis à près de 600 personnes de s'exprimer sur la journée et l'avenir de ce lieu et aussi de dénoncer les difficultés quotidiennes pour se déplacer à pied ! (et à vélo)

Pour les piétons comme pour les cyclistes, LE VERITABLE DEFI, la véritable réussite de cet événement sur ce site emblématique, au-delà de sa pérennisation, sera de faire gagner le « partage de la rue ». Partout dans les quartiers et dans nos villes, que TAMARIS SOIT LE MODELE D'UNE VILLE REPENSEE ! A l'image du nom de l'association fondée il y a quarante ans par JJ Vaury « les droits du piéton, POUR UNE CITE HUMAINE », Je lance donc un appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à faire valoir les droits des piétons via « Tamaris pour tous » et aussi partout ailleurs et tout le temps dans la métropole !

4.6 PDU / PEM par Michel Pierre responsable de la commissions Plans

Le **PDU, Plan de Déplacements Urbains** de la Métropole prévoit la réalisation d'un PEM à La Seyne. Nous l'avons contesté pour son tracé plus long entre le Technopole et la gare de La Seyne et en zone agricole puis en zone inondable sous le nouveau pont-rail de la gare de La Seyne construit en novembre 2013.



Qu'est ce qu'un PEM, Pôle d'Échanges multimodal ?

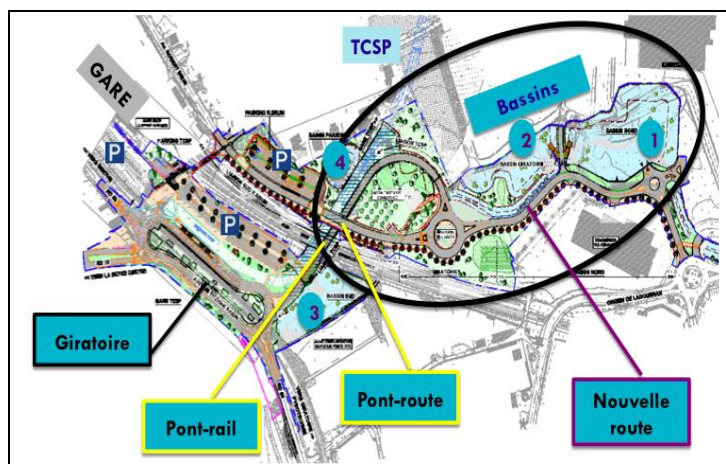
Un PEM permet de poursuivre son trajet en changeant de mode de transport entre marche à pied, vélo, moto, voiture, bus, car, tramway, bateau ou train.

Un PEM se distingue d'un **parking relais P+R** qui a pour fonction essentielle d'abandonner un mode motorisé, voiture ou moto, pour prendre un **TC, transport en commun**. Les P+R ont vocation d'être implantés pratiquement en bout de lignes par exemple à Hyères, aux Portes d'Ollioules ou dans l'avenir à La Pauline et pourquoi pas aux Playes. L'ancien passage à niveau des Playes servirait aux échanges des zones d'activités avec l'autoroute A50 et les trains TER aux confins de La Seyne / Six-Fours / Ollioules.

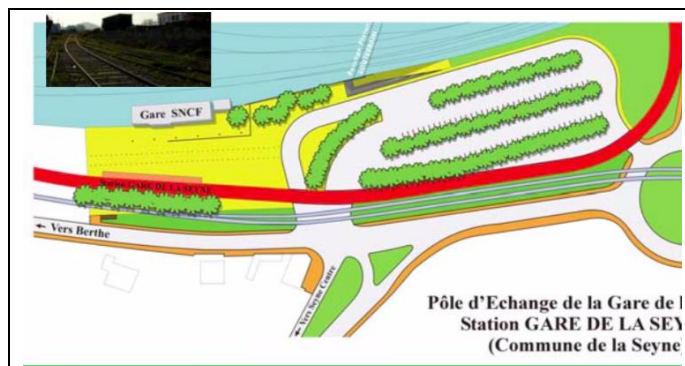
Le PEM de Ste Musse sera un bel exemple de PEM avec les échanges entre la nouvelle halte pour les trains TER, le TCSP (transport en commun en site propre gros bus remplaçant le tramway), les cars avec un arrêt sur une bretelle de l'autoroute A57, la piste cyclable et bien sûr les itinéraires piétons bien qu'aucune passerelle ne soit prévue au dessus de la voie ferrée. Aucun parking.

Qu'est ce que le PEM La Seyne-Ollioules ?

Le projet de PEM La Seyne-Ollioules près de la gare de La Seyne-Six-Fours a pour objet la réalisation d'un **giratoire** pour les échanges piste cyclable-bus et TCSP ; le **raccordement** de l'avenue Brun ; deux **parkings** voitures (195 places), un parking sécurisé à 10 places motos et 20 pour les vélos, un **prolongement routier vers Ollioules avec un giratoire** plus en compensation quatre **bassins** de rétention au prix d'une imperméabilisation de 90 % des 6,5 hectares et au coût de 17 millions d'euros.



Alors que l'objectif d'un PDU est la diminution de la circulation, tout est fait pour attirer les voitures en prétextant une future amélioration de la fluidité pour laquelle un giratoire remplaçant le feu tricolore près de la gare suffirait à l'exemple de ce qui était prévu en 2002. Des millions pour cette route de transit avec giratoire vers Ollioules au côté du ruisseau canalisé !



En compensation des goudronnages, des imperméabilisations ; le ruisseau du Favayrolles serait dévié, canalisé pour créer les bassins de compensations ; bassins inutiles si le ruisseau en aval des voies SNCF était élargi.

L'autorisation environnementale de ce projet, mis à l'enquête publique en janvier 2019, a été délivrée en juillet 2019. Après épuisement des recours gracieux, trois requérants, notre association TVD, l'UDVN-FNE83 et l'agriculteur impacté ont déposé le 26 janvier 2020 un recours pour l'annulation de cette autorisation, porté par le cabinet d'avocats Huglo-Lepage.

Suite à l'AG, du 8 février, a eu lieu à 10h45 une Conférence-débat :

Loi LOM et organisations locales

par Jean-Yves PETIT, président de RAMDAM.

La loi LOM (loi d'orientation des Mobilités) est inscrite au Journal Officiel du 26.12. 2019

4 grandes orientations :

- Alternative à la voiture
- Créations de ZFE (Zone à Faible Emission)
- Infrastructures ferroviaires
- Plan vélo métropolitain

Au plan national existe un plan vélo, doté de 500 millions d'euros par an pendant 5 ans. PACA a obtenu seulement 2-3 millions d'euros par manque de propositions de projets suffisamment bien étudiés.

Contenu fourni de la loi : obligation de pistes cyclables, d'un plan piéton métropolitain, transport des vélos dans tous les trains et les cars, forfait vélo de 400 € par les entreprises (qui se plaignent des manques de pistes sécurisées)...

Les ZFE seront obligatoires au 31.12.2020 ; Toulon est concernée.

Projet de financement des petites lignes SNCF classées en 3 groupes pour les priorités. Position de Carnoules-Gardanne ? Risque de disparition ? (La transformation en Voie Verte, permet de conserver le patrimoine foncier).

E. BORNE, ministre des transports, demande que soit optimisé le réseau ferré existant ainsi que les offres de mobilité multimodale. En couvrant mieux les périodes chargées du matin et du soir.

Présentation des actions et participations de **RAMDAM**

(Réseau d'Associations Mobilité Active dans la Métropole) métropole d'Aix Marseille et Aubagne :



- Interventions dans les écoles au niveau des CM2 pour le savoir rouler à vélo
- Organisation de séances de marquages antivols des vélos
- Interventions et concertations au niveau des instances.

Face à cette loi, il est indispensable que les associations s'organisent pour se faire entendre au niveau métropolitain ou régional. RAMDAM a été créée dans cette optique en 2016.

Le plan vélo apporte des finances et les métropoles en bénéficient mal, faute de présenter des plans bien montés. De plus, les compétences voirie sont souvent mal définies, ce qui complique davantage la réalisation de projets. D'autant, qu'il faut prévoir des itinéraires continus qui traversent plusieurs communes, métropoles et départements.

La cause du vélo est en progression,. La semaine du vélo aura lieu entre le 6 et le 14 juin 2020, il faut en profiter pour créer de beaux événements.

Compte rendu de Vincente Chastel.



Repas convivial après l'Assemblée Générale de TVD.